

**CONSEIL DU 9<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**  
**Mardi 11 mai 2021**  
**18 h 30**

*La séance est ouverte à 18 h 30*

Le mardi 11 mai 2021, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 05 mai 2021 en séance par visio-conférence par Madame la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

\* \* \* \* \*

Madame Anne BRAIBANT propose un vote à main levée pour désigner Madame Lisa MAMBRÉ comme secrétaire de séance. Approbation à l'unanimité, Madame La Maire procède à l'appel.

\* \* \* \* \*

PRÉSIDENTE : Anne BRAIBANT

SECRÉTAIRE ÉLUE : Lisa MAMBRÉ

PRÉSENTS : Anne BRAIBANT ; François GENOUVRIER ; Marion CRÉTINON ; Yohann PARIS ; Sylvie FRÉNILLOT ; Antoine JOBERT ; Malika BONNOT ; Quentin CARPENTIER ; Lisa MAMBRÉ ; Bastien MUSSET ; Amaïa SAINZ-RUIZ ; Emmanuel GIRAUD ; Gautier CHAPUIS ; Camille AUGÉY ; Pauline BRUVIER HAMM ; Gérard COLLOMB ; Jean-Pierre OTTAVIANI ; Servane DEBAUGE ; Camille LACOSTE ; Elie PORTIER ; Blandine REYNAUD ; Fouziya BOUZERDA

ABSENTS EXCUSÉS AVEC DEPÔT DE POUVOIR : Marie ALCOVER (pouvoir à Marion CRÉTINON) ; Adrien DRIOLI (pouvoir à Sylvie FRÉNILLOT) ; Alain GIORDANO (pouvoir à Blandine REYNAUD)

ABSENTS NON EXCUSÉS : Fatiha BENAHMED ; Cyril GUINET

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

\* \* \* \* \*

**Mme la Maire** : Ce conseil d'arrondissement est en visioconférence, en direct sur Youtube. Pour rappel, les règles de la visioconférence : un mot d'ordre, la patience. Une fois que je vous donne la parole, attendez trois ou quatre secondes pour la prendre. Je vous invite à des prises de parole claires et synthétiques afin de favoriser la compréhension par tous. Levez la main pour demander la parole, comme en séance ordinaire. Les votes se font à main levée : attendez que je vous aie indiqué que vous pouvez baisser la main pour nous permettre de bien comptabiliser.

## **MOT D'INTRODUCTION**

### **Quelques petits mots d'optimisme en guise d'introduction.**

Dans une semaine, les terrasses de nos bars et restaurants doivent rouvrir. Ce sera la première phase d'un retour à des modes de vie plus conviviaux, plus sociaux, plus humains. Le retour des beaux jours coïncidera avec la reprise des pratiques sportives et culturelles, avec la reprise de l'activité économique, notamment pour nos commerces de proximité. Progressivement, les contraintes que nous nous sommes toutes et tous fixées seront levées.

Ce sera l'occasion de nous retrouver, de mieux respirer. Nous devons bien évidemment conserver tous les réflexes sanitaires acquis lors de ces derniers mois. L'espoir de retrouver une vie normale fera rejaillir les sourires sur tous les visages des Lyonnaises et des Lyonnais.

Cet espoir, nous souhaitons l'accompagner. La Ville de Lyon vous invite à planter, végétaliser, bouger, respirer, dessiner, rêver, s'impliquer, exprimer ses idées... pour retrouver de l'enthousiasme tous ensemble après des mois difficiles.

Dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, ce sera en respectant les consignes sanitaires !

Nous vous proposerons donc d'ouvrir vos portes et fenêtres pour écouter un crieur de rue déclamer quelques chansons, quelques poèmes, des informations institutionnelles, un peu de musique et surtout beaucoup de bonne humeur. Il sillonnera tous nos quartiers. Les RDV seront communiqués sur notre site internet. Il sera le 9 juin à Valmy, le 11 à Gorge de Loup, le 20 à Saint Rambert, le 17 à l'Industrie, La Duchère et Vaise. Je vous demande de l'accueillir avec enthousiasme et de vous régaler de ses performances. Nous avons demandé au Crieur de La Duchère d'enchanter tout notre arrondissement.

Nous vous proposerons également de l'animation musicale. Une déambulation qui empêchera les attroupements. Vous en saurez plus prochainement.

Le samedi 5 juin, une nouvelle édition de « La Voie est libre » piétonnera la grande rue de Vaise et la rue du Bourbonnais entre la place Valmy et la rue du Marché. Ce sera l'occasion de tirer quelques fils pour accrocher les dessins des jeunes enfants du 9<sup>e</sup> arrondissement. Toutes les écoles seront associées et auront le thème de cette grande ambition artistique participative.

Nous viendrons également à votre rencontre sur les marchés des 4 quartiers. Nous vous préciserons les dates et lieux rapidement.

Tout autre sujet, nous travaillons à la parution d'un nouveau magazine pour le 9<sup>e</sup> arrondissement. J'invite à ce propos les membres du Conseil d'arrondissement à se constituer en groupes politiques comme le prévoit notre règlement intérieur afin que chacun puisse s'y exprimer.

**Et enfin, un petit mot sur les commémorations de l'Armistice de la Seconde Guerre mondiale.** Il y a trois jours, nous avons déposé une gerbe au Mur des Fusillés à La Duchère avec Amaïa SAINZ-RUIZ. La vidéo est disponible sur nos réseaux sociaux et notre chaîne Youtube. Nous nous sommes conformées aux consignes de la Préfecture et avons limité tout risque sanitaire. Nous aurions dû limiter notre présence à 6 personnes. Pour ne fâcher personne, nous avons préféré faire ce dépôt symbolique,

associé à un court texte rappelant le courage de toutes celles et ceux qui se sont battus pour notre liberté.

Nous restons sur les délégations de Madame SAINZ-RUIZ, à qui je passe la parole pour nous parler des problématiques de handicap à l'école.

**Amaïa SAINZ-RUIZ** : Chère Anne, chère.e.s collègues, chers habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement, bonsoir.

Depuis la rentrée scolaire 2020 beaucoup de familles se tournent vers notre mairie d'arrondissement et plus généralement vers les communes concernant l'absence de mise à disposition d'Accompagnants pour les Élèves en Situation de Handicap. Les AESH donc, anciennement AVS sont recruté.es et missionné.es par les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés, les PIAL. Bien que ne relevant pas de nos compétences, cette situation nous est vite apparue comme préoccupante et nous la déplorons.

Tout d'abord l'accompagnement des élèves en situation de handicap par les AESH est un droit leur permettant de suivre une scolarité en milieu ordinaire, c'est-à-dire dans une école classique, sans spécificités liées au handicap. J'insiste car cette possibilité d'inclusion dès l'enfance est précieuse pour ceux et celles qui la vivent. Le manque de moyens est tel aujourd'hui qu'il n'est parfois possible de disposer d'une AESH pour un enfant qu'après décision de justice, au risque de priver d'autres élèves d'un accompagnement. Malgré des situations nécessitant un accompagnement, le manque de moyens accordés met le métier d'AESH en tension, conduisant à une pénurie qui se répercute sur l'ensemble de la communauté éducative et en premier lieu sur l'élève.

Cette pénurie d'AESH se ressent dans les classes et se traduit malheureusement parfois par une déscolarisation de l'enfant. En effet l'accompagnement des élèves en situation de handicap demande un temps supplémentaire par rapport au rythme d'apprentissage soutenu qu'on attend des élèves. Cela nécessite une organisation adaptée de la part des enseignant.e.s, des aménagements qu'ils ne peuvent pas toujours mettre en place seul.e.s. Les AESH aux côtés des enseignant.e.s sont censé.es permettre aux enfants de participer à la classe dans les meilleures conditions possibles.

La situation impacte des parents et des enfants qui, outre les préoccupations liées la scolarité, doivent se battre pour que leurs droits soient respectés. Il n'est pas rare que de longs mois s'écoulent entre la décision d'attribuer un.e AESH et son arrivée effective sur le terrain. Ce soir j'aimerais vous informer qu'un collectif de familles et d'associations de parents d'élèves de la région lyonnaise, révoltés contre la pénurie d'AESH, a vu le jour. Il a adressé le 10 mai une lettre à M. Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation Nationale et Mme Sophie CLUZEL, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargée des Personnes handicapées. Il réclame le déploiement des moyens à la hauteur des ambitions d'une école inclusive. Il leur apparaît primordial que les AESH absents soient systématiquement remplacés pour ne pas entraîner de répercussions regrettables sur l'équilibre fragile et nécessaire à ces enfants qui se battent pour apprendre dans les mêmes conditions que leurs camarades.

Il est difficilement entendable que les élèves en situation de handicap soient privé.es de droits qui leur permettent de suivre une scolarité dans de bonnes conditions pour des considérations financières.

Les élu.e.s du 9<sup>e</sup> arrondissement tiennent donc à affirmer leur soutien aux élèves, aux parents, aux AESH et aux enseignant.e.s qui vivent ces difficultés. Nous tenons à saluer la persévérance et la solidarité dont témoigne ce collectif qui porte un combat qui concerne tout le pays. Nous en appelons donc à l'État et au Ministre de l'Éducation compétent en la matière, pour allouer les moyens nécessaires à ce que les droits des élèves en situation de handicap soient effectivement respectés.

Vous pourrez retrouver dès demain sur nos réseaux sociaux le lien vers le courrier et la pétition que ce collectif a écrit et je vous invite à la diffuser et à la signer. Je vous remercie.

**Mme la Maire** : Merci Madame SAINZ-RUIZ. Monsieur COLLOMB ?

**Prises de parole :**

**Gérard COLLOMB** : Madame la Maire, je voudrais d'abord vous remercier pour votre optimisme pour les prochaines semaines. C'est vrai que le fait de pouvoir se retrouver, d'avoir à nouveau une vie sociale plus riche que celle que nous avons eu ces derniers mois est quelque chose d'extrêmement important. En même temps, la situation risque d'être un peu compliquée sur le plan économique comme vous le savez. J'écoutais avant-hier le commentateur économique de TF1 qui disait qu'aujourd'hui 68 % du PIB de la France provenait directement de l'intervention de l'État. C'est une situation qui ne va pas pouvoir durer très longtemps. Un certain nombre de personnes risque de connaître, par-delà leur volonté de semer, des difficultés d'un point de vue économique et professionnel. Ce sont des salariés qui aujourd'hui bénéficient du chômage partiel et qui risquent de se retrouver dans une situation difficile. C'est en même temps un certain nombre de commerces, et je suis assez inquiet, lorsque par exemple je vais au centre-ville, de voir de nombreux panneaux « à louer », je me dis que nous allons connaître des moments extrêmement difficiles.

Vous parliez tout à l'heure de la commémoration du 8 mai, commémoration de la victoire sur l'occupant nazi. J'ai un peu vécu la fin des Trente glorieuses, il est vrai que c'était une époque particulière mais c'était aussi un fantastique espoir de progrès économique et social. Lorsqu'on était jeune, on ne se faisait pas de soucis pour son avenir. Il faudra qu'ensemble nous puissions faire face à une situation difficile, agir en commun de manière à ce que les Lyonnaises et les Lyonnais puissent effectivement retrouver cet espoir dont vous parliez tout à l'heure. Merci à vous, en tout cas, nous y sommes prêts avec vous.

**Mme la Maire** : Je suis effectivement bien consciente de ce dont vous parlez. Sans vouloir minimiser, 2022 sera sûrement une année très compliquée au niveau des répercussions économiques. Il y a quand même de l'espoir et j'étais tout à l'heure avec Marion CRÉTINON à la CPME. Beaucoup de petites et moyennes entreprises ont profité de cette crise sanitaire pour faire un bilan, se rééquiper, essayer de produire local, différemment. Toutes les entreprises ne sont pas concernées, certaines sont, comme vous dites, sous perfusion de l'État mais d'autres auront, je l'espère et je veux être optimiste de ce côté-là, pris de bons chemins et le bon tournant. Nous les soutiendrons à notre niveau. Celui-ci est plutôt le niveau des commerces de proximité. Nous les soutiendrons inconditionnellement dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, soyez rassuré Monsieur COLLOMB.

**Tenue du Comité d'Initiative et de Consultation du 9<sup>e</sup> Arrondissement (CICA) : compte-rendu dans un autre document.**

**Mme la Maire** : Le CICA étant terminé, nous continuons l'ordre du jour de ce conseil d'arrondissement par l'adoption des procès-verbaux du 18 janvier, 16 février et 9 mars 2021.

**Adoption des procès-verbaux du 18 janvier et du 16 février 2021.**

Y-a-t-il des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Adoption du procès-verbal du 9 mars 2021.**

**Gérard COLLOMB** : Une petite rectification, on avait voté un dossier qui concernait l'Opéra et comme vous l'avez lu, nous sommes contre la diminution de la subvention à l'Opéra. Nous ne l'avions pas vu dans le dossier, si vous pouviez faire cette rectification, cela serait bien.

**Mme la Maire** : C'était quand même une délibération qui était plus générale, il n'y avait pas que l'Opéra, d'ailleurs celui-ci ne concerne pas l'arrondissement.

**Gérard COLLOMB** : Donc, pour vous faire plaisir, on peut s'abstenir. En tout cas, on n'était contre la diminution pour l'Opéra. C'est ce que nous voulions dire.

**Mme la Maire** : Très bien, c'est noté. Ce procès-verbal est adopté avec la remarque que Monsieur COLLOMB vient de préciser. Je vous remercie.

#### **ORDRE DU JOUR :**

L'ordre du jour comprend 28 projets de délibérations.

**Mme la Maire** : Je passe la parole à François GENOUVRIER, mon premier Adjoint pour la présentation du compte administratif. Conformément à la loi, je ne participerai pas au vote et quitterai ainsi temporairement la séance.

---

#### **1 - 117 - Compte Administratif – Mairie du 9<sup>e</sup> Arrondissement**

---

Rapporteur : François GENOUVRIER

**François GENOUVRIER** : Il s'agit ici de valider les comptes de notre mairie d'arrondissement pour l'année 2020, compte que l'on appelle aussi état spécial du 9<sup>e</sup> arrondissement. Vous vous souvenez que lors du dernier conseil on avait voté le budget d'investissement qui équivalait à environ 100 000 euros par an et qui permet de faire les travaux d'aménagements dans nos locaux.

Aujourd'hui, nous parlons d'un autre budget, celui de fonctionnement qui permet d'assurer nos missions de gestion et d'animation locale. Je rappelle que le budget comprend des recettes, desquelles on soustrait les dépenses pour obtenir un résultat positif ou négatif.

Côté recettes, on a la dotation de la Ville d'environ 640 000 euros, côté dépenses, celles-ci s'élèvent à 532 000 euros. C'est un budget qui est historiquement très bas. Pour comparer, on a dépensé 100 000 euros de moins qu'en 2019 et 120 000 euros de moins qu'en 2018. Cette baisse est comparable sur l'ensemble des arrondissements de la Ville et elle s'explique par la tenue des élections ainsi que la crise sanitaire.

On peut remarquer par exemple que la dépense d'animation n'est que de 8 000 euros contre 58 000 l'année précédente, en lien avec la difficulté d'organiser des événements. Pour les équipements, sportifs, on a dépensé 122 000 euros au lieu de 140 000 euros en 2019, ou encore les crèches qui ont consommé 149 000 contre 209 000 euros en 2019, avec notamment les dépenses d'alimentation à 38 000 euros au lieu de 81 000 euros en année normale.

Concernant les dépenses de fluides, d'eau, de chauffage, de gaz et d'électricité, la baisse n'est pas aussi importante qu'escomptée en temps de confinement. On a seulement 5 % de baisse. Cela s'explique par des décalages de facturation de l'énergie, c'est de l'énergie consommée en 2019 mais payée en

2020. Il y a également peut-être un maintien en marge des installations de chauffage dans nos équipements pendant le confinement, car nous n'avions pas à l'époque de visibilité sur les échéances de réouverture et les taux d'occupation.

Pour conclure, les dépenses 2020 sont à un niveau exceptionnellement bas, justifié par une approche prudentielle liée à un scrutin local, ainsi que la crise sanitaire qui a entraîné la fermeture de salles et l'absence d'événements ou d'animations. Pour finaliser le compte et arriver aux dernières lignes du tableau annexé à la délibération, il convient d'ajouter un report de l'année passée et un reste à réaliser pour l'année à venir. Des années précédentes, nous héritons d'un surplus de 120 000 euros qui vient s'ajouter à nos recettes. Et pour l'année à venir, nous devons comptabiliser 53 000 euros de reste à réaliser, c'est-à-dire des dépenses engagées et des contrats signés qui feront l'objet d'un paiement en 2021. In fine, le résultat de l'exercice est positif à 177 000 euros. Il est proposé de conserver une partie de cette somme donc 57 000 euros, pour le budget 2021, pour parer à des imprévus potentiels, et les 120 000 euros restants, à flécher vers l'investissement, afin d'abonder le budget des travaux d'aménagements de nos équipements de proximité.

Je propose donc au conseil de se prononcer favorablement sur ce compte administratif.

**Mme la Maire :** Je vais juste distribuer la prise de parole, et sinon je m'absente. Monsieur COLLOMB ?

#### Prises de parole :

**Gérard COLLOMB :** Le compte administratif est un compte administratif partagé puisque nous, l'ancienne majorité avons fait une partie de l'année et que vous avez fait la seconde donc dans ces conditions, nous le voterons.

**Mme la Maire :** Parce que si nous n'avions pas fait moitié moitié...

**Gérard COLLOMB :** Il est clair que vous arrivez au mois de juin et il n'y a pas le temps d'engager de nouvelles orientations. Sur les orientations que vous voulez pour l'avenir, peut-être que nous ne serons pas d'accord, mais au moins plutôt vous donner crédit de ce que vous n'avez pas encore réalisé et qui est à venir.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, François GENOUVRIER met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité : sans participation d'Anne BRAIBANT, sortie durant le vote.*

---

**2 - 2362 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 9<sup>e</sup> arrondissement – Direction des Assemblées – Service des Mairies d'arrondissement**

---

Rapporteure : Anne BRAIBANT

**Mme la Maire :** Chèr.e.s collègues,

Comme nous vous l'avons indiqué par mail avant cette séance, nous avons 4 délibérations concernant le transfert des équipements de proximité.

La première délibération est celle qui sera soumise au Conseil municipal de Lyon le 27 mai prochain. Elle liste les équipements du 9<sup>e</sup> arrondissement.

La deuxième délibération est propre au 9<sup>e</sup> arrondissement. Elle liste également les équipements du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Une fois ces deux délibérations étudiées, nous aurons le choix entre la concordance ou la discordance concernant les listes des équipements. Je vous proposerai d'adopter une seule des délibérations prévues à l'ordre du jour et de retirer celle qui sera caduque.

Concrètement, si nous sommes d'accord, nous adopterons la délibération concernant la concordance et je vous proposerai de retirer celle concernant la discordance.

Si nous sommes en désaccord entre ces deux listes d'équipement, nous adopterons la discordance et retirerons la concordance.

Pour y voir plus clair, je vous propose la présentation qui avait été proposée aux membres des commissions finances et transition.

#### *[DIFFUSION DES 3 DIAPOSITIVES]*

Un petit rappel juridique : le cadre de la loi PLM. Les équipements transférés : il y a les équipements de proximité, c'est le conseil d'arrondissement qui a vocation à les gérer sans limitation de durée. Il y a les équipements délégués, c'est le conseil municipal qui délègue la gestion d'équipement au conseil d'arrondissement par convention pour une durée déterminée. Les équipements de proximité sont décrits comme suit dans la loi PLM : ce sont les équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale ainsi que les espaces verts dont la superficie est inférieure à 1 hectare qui ne concernent pas l'ensemble des habitants de la commune ou les habitants de plusieurs arrondissements ou qui n'ont pas une vocation nationale.

Cette liste est le fruit du travail de la Conférence des Maires d'arrondissement. L'idée est de renforcer la proximité et le rôle des arrondissements, chantier qui a été ouvert. Il a été décidé de travailler dans un premier temps sur les salles associatives et les « irritants ». Un recensement des demandes des arrondissements a été fait. Les services ont étudié les possibilités de transferts ou autres possibilités par rapport à ces équipements. Il y a eu une validation politique et une consolidation de l'inventaire de chaque arrondissement. En parallèle, l'installation des Commissions mixtes paritaires a trouvé sa place. Je rappelle que la prochaine Commission mixte paritaire aura lieu le 25 mai à 17 h 00.

Le résultat global pour la Ville de Lyon est de 46 unités de gestion qui sont confiées aux arrondissements et mises à disposition des associations. Des amendements aux inventaires consolidés en 2019 avec la correction d'incohérences dans les catégories existantes. Et la promesse de poursuivre le travail et de continuer sur d'autres types d'équipements, vraisemblablement des équipements sportifs et d'autres salles associatives dans les prochains mois et années du mandat.

Concernant les équipements transférés au 9<sup>e</sup> arrondissement, je vous propose d'adopter les transferts suivants :

- L'ensemble des locaux de la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement, notamment les anciens locaux du CCAS au rez-de-chaussée et l'ancien logement de gardien au 1<sup>er</sup> étage, aujourd'hui transformé en salle de repos et en cuisine ;
- L'ensemble des locaux de l'ancienne mairie annexe de Saint-Rambert : l'association Saint-Rambert Solidarité y est actuellement logée ;
- L'ensemble des locaux de la Ville au rez-de-chaussée de la tour panoramique à La Duchère : l'association l'Attrape-couleurs occupe actuellement une partie des locaux, un autre est inoccupé ;

- Le Skate parc du terrain de sport rue Sylvain Simondan ;
- Le Skate parc du stade Gilbert Vigne ;
- Et enfin, les locaux du bâtiment de La Poste à Valmy, à l'exception de ceux occupés directement par La Poste et la maison médicale de garde. Cela concerne donc les locaux du Lyon Olympique Échecs, ceux des Vêtements du Cœur, ceux de l'association Rhône Emplois Familiaux du groupe GEIM, et surtout le plateau vacant de l'ancienne trésorerie.

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur cette liste. Monsieur COLLOMB ?

#### Prises de parole :

**Gérard COLLOMB :** Une demande d'intervention Madame la Maire sur les quatre dossiers. Vous avez sans doute suivi avec attention sur la fin du dernier mandat, des débats passionnés sur le fait que la mairie centrale ne transférait pas suffisamment d'équipements de proximité aux mairies d'arrondissement. Cela a été un véritable cauchemar. Il est vrai que cela nous a permis de recenser l'ensemble des locaux, de les mesurer et cætera et d'avoir une liste qui soit à peu près mise à jour, cela n'avait pas été fait depuis 1983. Des équipements, au fur et à mesure qu'ils étaient construits, étaient transférés mais cela se faisait de manière automatique. Je n'ai jamais compris cette querelle parce qu'elle me semblait totalement inadaptée à la réalité des rapports entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement. Je dois dire que la loi PLM est venue sous la mandature de Francisque COLLOMB, il y a ensuite eu Michel NOIR, puis Raymond BARRE. Quand je suis devenu Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, je n'ai jamais demandé de transferts d'équipements, cela n'a pas empêché d'être un peu actif dans ce 9<sup>e</sup> arrondissement. Lorsque je regarde aujourd'hui, je me dis que tous ces débats qui ont été les dossiers et compte rendus du conseil municipal, c'est quand même assez épique, pour finalement voir que dans les différents arrondissements, les équipements nouveaux qui sont transférés ne sont pas d'une importance considérable. Si l'on excepte, par exemple dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, les locaux de la Poste qui sont extrêmement importants, le reste est quelque chose de tout à fait mineur. Cela ne valait pas toutes ces grandes envolées.

Il est vrai qu'il pouvait y avoir de la part d'un certain nombre de personnes dans le conseil municipal une autre vision, pour eux, mais c'est une vision totalement différente : entre la Métropole et les arrondissements, la Ville de Lyon d'une certaine manière ne devait plus exister. Cela peut être une vision mais on change totalement de dimension. Je crois que le véritable problème va se situer pour la Ville dans un équilibre que l'on doit trouver entre d'une part la Métropole et les arrondissements, de manière à pouvoir avoir une politique qui soit une politique de la Ville de Lyon. Si on avait plus cette politique, comme par exemple certains le proposaient, on transfère un certain nombre de grands équipements culturels à la Métropole et de l'autre côté un certain nombre d'équipements transférés vers les arrondissements, alors il est clair qu'il n'y aurait plus beaucoup d'intérêt à garder la Ville de Lyon, et je pense que ce n'est pas votre intention de la supprimer dans les prochains mois, même si vous remettez beaucoup de choses en questions. Je vous préfère quand vous semez plutôt que lorsque vous détruisez. Merci Madame la Maire.

**Madame la Maire :** Non, notre intention n'est pas de supprimer la Ville de Lyon, rassurez-vous. Il y a eu un gros travail de fait dans cet inventaire des équipements, je vous assure qu'il y a eu un deuxième travail de nettoyage et de mise à plat des unités de gestion. Ce n'était pas très simple, on peut parler d'irritants et de projets de moyenne envergure puisque la mairie annexe de Saint Rambert, par exemple, était gérée par 3 entités différentes. On espère aujourd'hui pouvoir mener un seul projet. L'idée est que des projets puissent être menés sur la globalité de ces équipements.  
Monsieur GIRAUD ?

**Monsieur GIRAUD :** Merci Madame la Maire. Effectivement, Monsieur COLLOMB, je relève avec un peu de surprise, malgré tout, ce que vous considérez comme être un équipement mineur la Mairie

annexe de Saint Rambert. En tout cas, pour ses habitants et pour l'habitant de Saint Rambert que je suis, c'est loin d'être un bâtiment mineur mais pour lequel les attentes sont extrêmement fortes en matière de redéveloppement de ce site qui, hélas, est vacant depuis un certain temps. Il a fallu, lors de ces quelques mois, relever du sous-sol l'association Saint Rambert Solidarité pour lui trouver une nouvelle activité.

Je suis assez heureux de pouvoir m'exprimer sur la question des équipements de proximité car à travers eux ce n'est pas seulement la question du service public de proximité qui se pose mais également la place des arrondissements et la garantie d'une démocratie locale de proximité, au plus près des habitantes et des habitants de Lyon sans dépecer, sans vider de sa substance l'entité communale.

Le transfert de la gestion des équipements de proximité est une des conditions pour faire de nos arrondissements des lieux représentatifs pour les Lyonnaises et les Lyonnais. Ces arrondissements sont pour la plupart aussi peuplés que bon nombre de villes françaises qui sont Préfectures de leur Département. Le 9<sup>e</sup> est un arrondissement aussi peuplé que des villes comme Bayonne, Arles ou encore Belfort, dont les administrations font sans doute sens pour leurs habitants. On le voit depuis que nous sommes aux manettes dans le 9<sup>e</sup>, les mairies d'arrondissement sont la porte d'entrée vers l'ensemble des services de la Ville, chaque année ce sont des milliers de Lyonnaises et de Lyonnais qui poussent les portes de leur mairie d'arrondissement pour effectuer leurs démarches, demander un accompagnement, se marier ou tout simplement pour un renseignement. Le fait est que les mairies d'arrondissement sont d'ores et déjà au cœur de la vie des citoyens. Il nous appartient désormais de donner à ces dernières les capacités d'agir et de répondre aux demandes de leurs administrés.

Cela passe aussi par l'accès à un grand nombre d'équipements comme les parcs, les salles associatives et cætera. Le principe même des équipements de proximité repose sur la pertinence de permettre leur gestion au plus près des besoins des Lyonnaises et des Lyonnais, et finalement, qui peut apporter cette réponse ? Celui qui peut agir au quotidien sur les mairies d'arrondissement.

Les équipements sur le territoire doivent être gérés par les élus d'arrondissement qui en connaissent les enjeux, suivront avec attention leurs besoins en matière d'entretien et surtout, les attentes des usagers, par le biais de processus de concertation locale, et c'est bien ce que l'on compte faire, notamment sur le devenir de la mairie annexe de Saint Rambert.

Notre volonté de transfert des équipements s'inscrit dans une logique de subsidiarité et de légitimation de l'arrondissement comme échelon de proximité mais ce transfert, vous l'avez dit Monsieur COLLOMB, ne doit pas être synonyme de désengagement de la mairie centrale. Cette dernière doit conserver la compétence de certains équipements, dont les besoins et la gestion justifierait une organisation centralisée. Et en ce sens nous ne sommes pas favorables à une politique de transfert systématique aux arrondissements. Les transferts doivent être faits quand l'arrondissement est l'échelon le plus pertinent pour la gestion de l'équipement transféré.

Mon autre groupe, Socialiste, la Gauche sociale et écologique votera favorablement ce rapport et affirme sans détours que les élus d'arrondissement sont les mieux placés pour entendre et user de la meilleure manière des équipements disponibles sur leur territoire et sauront se saisir au mieux de leur gestion au quotidien pour répondre aux besoins des usagers. Je vous remercie.

**Gérard COLLOMB** : Monsieur GIRAUD n'a pas besoin de me convaincre des vertus de la loi PLM parce qu'au moment où elle était votée, j'étais jeune Député et j'étais un de ceux qui poussait vivement pour qu'il y ait une décentralisation au niveau des arrondissements. Comme vous le savez peut-être, avant cette loi, il y avait déjà un vote par arrondissement mais les Adjoints qui étaient désignés pour pouvoir gérer l'arrondissement, l'étaient par la mairie centrale. Lorsque que nous avons été élus pour la

première fois dans cet arrondissement, c'était des Adjointes venus d'autres arrondissements qui géraient l'ensemble de l'arrondissement. Évidemment, cela n'était pas démocratique, c'est pour cela que nous avons poussé de manière à ce qu'il y ait cet équilibre entre mairie centrale et mairies d'arrondissement. Pour avoir été Maire d'arrondissement, je connais les vertus qui sont celles de la gestion d'un arrondissement. C'est peut-être l'échelon où l'on est le plus proche des habitants.

Lorsqu'on habite quelque part, on ne vient pas frapper à la porte de la mairie centrale ou de la Métropole de Lyon mais on vient à la mairie. Ce qui quelque fois peut poser un certain nombre de difficultés, les gens pensent que vous pouvez tout faire. Mais si ailleurs que dans la mairie, on vous dit non, vous êtes obligés d'expliquer que c'est un peu compliqué ou alors que ce sont les autres. En général, quand on est dans l'opposition, on dit que tout ce qui s'est fait dans l'arrondissement, c'est nous qui l'avons fait, et tout ce qui ne s'est pas fait, c'est aujourd'hui du fait de la Métropole, hier de la Communauté urbaine, la Ville de Lyon et cætera. C'est un scénario que j'ai bien connu, je crois que c'est un jeu qui est dépassé et nous avons à travailler tout échelon confondu pour nos concitoyens et dans l'intérêt général.

J'attirerai votre attention sur un point. Faites attention lorsque vous prenez des nouveaux équipements de les prendre dans un état correct. Si vous les prenez dans un très mauvais état, c'est vous demain qui devrez financer leur réhabilitation. C'est un conseil d'ami que je vous donne.

**Mme la Maire :** Merci pour ces conseils Monsieur COLLOMB. Oui, nous avons refusé le transfert de quelques éléments et salles associatives qui étaient dans un piteux état pour ne pas devoir les réhabiliter nous-mêmes, même si les travaux du propriétaire sont toujours à la charge de la Ville mais nous avons bien anticipé ce point.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

### **3 - 118 - Modification de l'inventaire des équipements de proximité du 9<sup>e</sup> arrondissement - Mairie du 9<sup>e</sup> Arrondissement**

---

Rapporteure : Anne BRAIBANT

**Mme la Maire :** Cette délibération est propre au seul 9<sup>e</sup> arrondissement.

Il s'agit du même enjeu que la première délibération : adopter la liste des équipements transférés. Je vous propose la même que celle soumise au Conseil municipal.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

### **4 - 2372 – Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 9<sup>e</sup> arrondissement – inventaire stabilisé (concordance) - Direction des Assemblées – Service des Mairies d'arrondissement**

---

Rapporteure : Anne BRAIBANT

**Mme la Maire :** Les deux délibérations ont été adoptées dans des termes identiques, je vous propose donc d'adopter la délibération de concordance et de retirer la délibération de discordance de l'ordre du jour.

Qui est contre ce retrait ?

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**5 - 2352 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 9<sup>e</sup> arrondissement – inventaire stabilisé (discordance) - Direction des Assemblées – Service des Mairies d'arrondissement**

---

Rapporteure : Anne BRAIBANT

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire ne met pas le dossier au vote.*

*Le conseil retire le rapport de l'ordre du jour.*

---

**6 - 2257 - Lancement de l'opération 60005009 « Numérisation des actes d'Etat Civil 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 00008**

**Direction des Assemblées – Service des Mairies d'Arrondissement**

---

Rapporteure : Anne BRAIBANT

**Mme la Maire :** Chèr.e.s collègues,

En matière d'état civil, les mairies d'arrondissement sont garantes de la tenue et de la conservation des registres d'état civil. Depuis 2016, le service des mairies d'arrondissement a initié ce projet de numérisation des registres d'état civil.

Le service des mairies d'arrondissement souhaite poursuivre ces opérations et les achever en 2023.

Le coût financier est estimé à 300 000 euros, il est proposé une programmation pluriannuelle suivante :

- 2021 : numérisation des actes de naissance des années 50, cela représente 136 000 actes, soit 75.000 €
- 2022 : actes de naissance des années 1940, cela représente 126 000 actes, soit 75 000 €
- 2023 : actes de naissance des années 1930, cela représente 102 000 actes et actes de mariage de 1950 à 1999, 146 000 actes, soit 150 000 €

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**7 - 2112 – Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l’action internationale – Attribution de subventions dans le cadre de l’appel à projets internationaux (AAPI) 2021 1ère phase**  
**Direction des Assemblées – Service des Relations Internationales**

---

Rapporteure : Anne BRAIBANT

**Mme la Maire** : Chèr.e.s collègues,

Depuis 2017, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont lancé une procédure commune d’appel à projets internationaux (AAPI) pour l’attribution et le financement des subventions relevant de leurs compétences respectives. La délibération n° 360 adoptée le 19 novembre 2020, en conseil municipal, précise les modalités d’organisation.

Pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, je vous propose d’approuver l’attribution des subventions aux associations suivantes pour la phase 1 (la phase 2 sera présentée au second semestre) :

**2 dossiers sur la thématique de la Francophonie**

COMPAGNIE HALLET EGAHYAN : 4 000 €

LES ARTPENTEURS – 3 000 €

**1 dossier sur la thématique de l’éducation à la citoyenneté européenne et internationale**

PRISON INSIDER – 3 000 €

**1 dossier sur la thématique de la solidarité internationale**

YOON France – 4 000 €

Y a-t’il des interventions sur ce dossier, Monsieur COLLOMB ?

**Prises de parole :**

**Gérard COLLOMB** : Madame la Maire, sur l’action internationale, nous avons la chance d’avoir à la fois les subventions qui ont été votées en 2020 et ce que vous proposez pour 2021. J’ai demandé aux services de la mairie centrale qu’on puisse avoir 2019. Comme je le disais tout à l’heure, 2020 est un peu une zone grise entre la gestion passée et la gestion future de manière à ce que, à la fois la majorité et l’opposition puissent voir quelles sont les évolutions, éventuellement s’interroger sur le sens de ces évolutions. Lorsque l’on regarde, on s’aperçoit qu’en 2020, un certain nombre d’associations n’avaient pas de subventions, elles ont 10 000 euros aujourd’hui, par exemple Direx Europe. D’autres par contre, comme la Plateforme de la jeune création franco-allemande, ont des augmentations qui sont moindres. D’autres voient des diminutions totales.

J’aimerais pouvoir comprendre et pour cela voir l’évolution. Nous l’avons là sur 2020-2021, nous ne la retrouvons plus sur les autres dossiers où nous avons simplement ce qui est proposé. Ce qui est bien,

c'est de pouvoir comparer. Si on a des données brutes et qu'on ne sait pas à qui on a accordé ou refusé, dans quel sens et pour quelles raisons, c'est beaucoup moins intéressant. Pour la majorité et pour l'opposition.

Nous voterons ce dossier comme les autres dossiers de subventions mais pour l'avenir, nous voulons avoir ces données, de manière à pouvoir expliciter notre vote.

**Mme la Maire :** C'est tout à fait understandable. Vous aviez fait remonter cette remarque en commission, Monsieur COLLOMB ? J'ai vu passer un Powerpoint qui semblait assez clair.

**Gérard COLLOMB :** J'ai eu quelques petits problèmes de liaison pendant la commission des finances. Je n'ai peut-être pas totalement vu. Mais si cela a été fait, pour toutes les subventions, on pourra comparer les évolutions. C'est bien pour tout le monde et pour la transparence vis-à-vis de la population.

**Mme la Maire :** Tout à fait. Ces années ont été un peu étranges. Des projets ont été amendés, reportés, des subventions ont donc été décalées. Je suis complètement d'accord avec vous. Pour la transparence, il me semble qu'il y a des informations sur le Powerpoint qui figure dans l'espace élus. Si vous ne l'avez pas, je vous le ferais passer, nous allons faire remonter tout ça pour que vous ayez ces informations. Cela me paraît logique. C'est noté.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**8 - 2304 - Illuminations 2020 – Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 19 915 euros – Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat**

---

Rapporteuse : Marion CRÉTINON

**Marion CRÉTINON :** Chèr.e.s collègues, chers habitantes et habitants,

La délibération n° 2304 porte sur l'attribution de subventions à destination des associations de commerçants, qui a pour objet de les soutenir dans le financement des illuminations des rues commerçantes pendant les fêtes de fin d'année 2020.

Pour rappel, ces subventions sont versées en deux temps :

- Tout d'abord, une avance de subvention, qui est calculée sur la base des devis transmis par les associations de commerçants. Lors du conseil d'arrondissement du 3 novembre 2020, nous avons voté favorablement l'attribution de ces subventions.
- Dans un deuxième temps, un complément de subvention est versé. Ce dernier est calculé sur la base des frais réellement acquittés. S'il y a lieu, la Ville de Lyon verse un complément de subvention. C'est l'objet de la délibération que je vous présente aujourd'hui.

Le montant total de la subvention qui vous est présenté est de 19 915 €.

Cette année, une association de commerçants du 9<sup>e</sup> arrondissement a mis en place des illuminations. Il s'agit de Centre 9, dont les décorations lumineuses ont mis en valeur la grande rue de Vaise et la place Saint Pierre de Vaise.

Chèr.e.s collègues, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**9 - 2299 - Attribution de subventions pour un montant de 5 000 euros aux associations AGF SCOP Entreprises et Ronalpia pour le projet Fabrique à Solutions – Rebond - Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat**

---

Rapporteure : Marion CRÉTINON

**Marion CRÉTINON** : Mesdames, Messieurs,

Cette délibération a pour objet l'attribution de subventions pour un montant total de 5 000 euros à destination des associations AGF SCOP Entreprises et Ronalpia pour le projet Fabrique à Solutions – Rebond.

Elle s'inscrit dans le cadre du soutien de la Ville de Lyon aux acteurs de l'économie sociale et solidaire. L'association AGF SCOP Entreprises et Ronalpia sont deux structures qui accompagnent au quotidien des entreprises de l'économie sociale et solidaire et qui sont donc au plus près des problématiques qu'elles rencontrent.

Les deux associations souhaitent lancer en 2021 un dispositif d'accompagnement, « Rebond », dans le prolongement du dispositif « Fabrique à solutions » initié en 2019 avec le soutien de la Métropole de Lyon.

Le dispositif Rebond est à destination des entreprises sociales fortement impactées par la crise sanitaire et pour lesquelles ses effets conjoncturels pourraient avoir des conséquences structurelles. Une dizaine de structures seront accompagnées pendant une durée de 3 mois.

Pour réaliser ce projet, les deux associations sollicitent la Ville de Lyon pour une subvention à hauteur de 2 500 € chacune.

Chèr.e.s collègues, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**10 - 2151 – Programmation financière 2021 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 617 990 euros - Direction du Développement Territorial**

---

Rapporteure : Marion CRÉTINON

**Marion CRÉTINON** : Chèr.e.s collègues, chers habitantes et habitants,

Cette délibération porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à destination de différentes structures au titre de la politique de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

L'accès à l'emploi et l'insertion sociale et professionnelle sont au cœur de nos priorités. Cette programmation annuelle a pour objectif de développer une offre d'insertion adaptée aux besoins du territoire. Elle vise à soutenir les initiatives des acteurs associatifs du champ de l'emploi et de l'insertion pour améliorer les perspectives professionnelles des citoyens les plus exposés au chômage et à l'exclusion.

Cette programmation annuelle 2021 s'articule autour de 5 axes. Je vais souligner d'abord les deux nouveaux axes qui ont été définis cette année :

### **Favoriser l'insertion dans les métiers de la transition écologique et sociale**

L'objectif est d'accompagner l'entrée sur le marché du travail ou la reconversion professionnelle vers des métiers d'avenir et porteurs de sens qui répondent aux besoins sociaux et environnementaux du territoire.

Par exemple dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, AIDEN propose la mise en œuvre de chantiers d'agriculture urbaine à destination des jeunes issus des QPV du 9<sup>e</sup> arrondissement.

### **Assurer l'égalité professionnelle et lutter contre toutes les formes de discrimination.**

Il s'agit d'assurer l'égalité des chances à l'embauche et de lutter contre les pratiques discriminatoires tout au long de la vie professionnelle. Ces actions visent notamment la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, le CIDFF propose une action « Femme/Mère, le choix de l'emploi » qui accompagne les femmes dans l'articulation de leur vie professionnelle et personnelle.

Les autres axes prioritaires de cette programmation sont :

- **Accueil/diagnostic/Aller vers les publics les plus éloignés de l'emploi.**
- **Encourager les mises en activité professionnelle**
- **Lever les freins à l'employabilité**

C'est donc à partir de ces 5 orientations que sont soumises à votre approbation les participations financières pour les actions retenues.

Au total, il est proposé de participer au financement de 37 actions déployées sur tout Lyon pour un montant de 617 990 €.

Je finis par une précision d'ordre technique :

La délibération mentionne le montant total accordé en 2020 (638 335 €), contre un total légèrement inférieur pour cette première programmation 2021 (617 990 €). Je vous précise que c'est parce qu'il s'agit aujourd'hui d'une première programmation. Cette programmation sera complétée par une seconde programmation en septembre/octobre. Le montant total de cette subvention soumise au vote n'est donc pas comparable avec le volume global de la programmation 2020 mentionné.

Chèr.e.s collègues, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

[Prises de parole :](#)

**Gérard COLLOMB** : Madame la Maire, bien évidemment nous sommes favorables à ces subventions. Le rapport que nous présente la mairie centrale et que nous examinons aujourd'hui montre combien la crise sanitaire, comme je l'évoquais tout à l'heure, a fait croître le chômage dans l'agglomération et en même temps sur le territoire de la Ville de Lyon. Il faut que nous puissions accompagner l'ensemble des personnes qui vont se trouver en difficulté, en particulier les jeunes. Pour cela, encore convient-il que nous ayons des emplois, or j'ai appris avec stupéfaction, comme beaucoup d'entre nous, que non pas la mairie de Lyon mais la Métropole voulait supprimer la subvention donnée à la French Tech.

Je rappelle que la French Tech, sur l'agglomération, ce sont 7 000 entreprises, 50 000 emplois et en particulier beaucoup de jeunes. Je ne comprends pas comment il se fait que dans un moment où nous allons connaître des difficultés mais où en même temps est en train de s'opérer une révolution technologique, on puisse supprimer les subventions au secteur le plus porteur d'avenir. Si nous-mêmes, nous ne croyons pas à ces secteurs, il ne faut pas s'étonner que demain ce soient les GAFA, les entreprises chinoises qui soient prépondérantes dans ce type de domaine. Puisque comme moi, vous êtes une amie d'Emeline BAUME, vous pouvez lui faire part de mon grand étonnement et de mon grand regret afin qu'elle corrige cet élément-là. Je pense que Hachette avait commencé à devenir un symbole et que la French Tech était devenu un des secteurs en expansion sur l'agglomération lyonnaise, nous étions avec Saint-Étienne en seconde position après Paris. Ne perdons pas cette position-là, c'est dans l'intérêt de l'avenir à la fois de nos jeunes et en même temps de l'environnement, puisque beaucoup viendra de l'innovation pour nous permettre de résoudre les problèmes climatiques que nous pouvons avoir.

**Mme la Maire** : Je ferai remonter votre étonnement à Madame Emeline BAUME. J'ai cru comprendre que les subventions n'étaient pas annulées mais plutôt que des appels à projets ont été demandés. Elles seraient étudiées et distribuées différemment. Il y a dans la Métropole de Lyon, des emplois qui ne sont pas pourvus, dans des secteurs qui sont peut-être peu porteurs ou qui n'ont pas la côte. Tout à l'heure nous évoquions 7 000 emplois dans le bâtiment, 6 000 emplois de codeurs, 5 000 emplois dans l'aide à la personne. Il faut aussi travailler dans cette mise en adéquation des besoins et des emplois. C'est là où nous devons bien travailler et accompagner les structures et l'éducation dans la bonne voie.

**Gérard COLLOMB** : Madame la Maire, je partage tout à fait votre avis. Avant la crise du Covid, toutes les entreprises, non seulement de l'agglomération mais aussi de Rhône-Alpes, étaient à la recherche de salariés. Pourtant nous avons encore un nombre de personnes bénéficiaires de l'allocation RSA extrêmement important, cela veut dire qu'il y a un vrai problème. Il faut dire aux jeunes qui en particulier cherchent du travail qu'il y a là, vous citez le bâtiment, on pourrait citer la métallurgie et cætera, des secteurs avec des salaires relativement intéressants. Par exemple, Boehringer Ingelheim avant le Covid n'arrivait pas à trouver de salariés, des techniciens pour l'entreprise implantée à Lyon. La valeur travail est une valeur qui demande à être promue et vous qui semez beaucoup, si vous pouvez semer la valeur travail, je vous en serai reconnaissant.

**Mme la Maire** : Très bien. Alors j'irai la semer. Effectivement à la Métropole, nous sommes très impliqués, Marion CRÉTINON aussi, sur l'accompagnement des jeunes, les garanties jeunes et cætera, nous avons semé la bonne parole de l'emploi. Comptez sur nous.

**Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.**

**Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité : sans participation de Camille AUGÉY, sortie durant le vote.**

---

**11 - 2152 - Programmation financière 2021 au titre du Projet éducatif de territoire – PEDT de Lyon (volet extra-scolaire) – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 277 813 euros - Direction du Développement Territorial**

---

Rapporteur : Yohann PARIS

**Yohann PARIS :** Cette délibération a pour objet la Programmation financière 2021 du PEDT qu'on a pu évoquer avec le CICA un peu plus tôt, notamment pour son volet extra-scolaire, c'est-à-dire concernant les temps de loisirs en dehors de l'école et ceux pour les enfants âgés de 3 à 16 ans avec une attention particulière accordée aux enfants à besoins particuliers.

Cette programmation s'inscrit dans le contexte caractérisé par les orientations du PEDT, notamment les enjeux de réduction des inégalités territoriales ainsi que du volet éducation de la convention territoriale de Lyon, du contrat de ville 2015-2022 qui constitue le cadre d'intervention des partenaires institutionnels pour développer des projets dans les quartiers prioritaires.

Il s'agit ici d'une subvention de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 277 813 euros. Le montant des subventions attribuées par l'arrondissement s'élève à 54 600 euros. Elles bénéficieront notamment au Centre social Pierrette Augier pour des actions concernant les temps partagés parents-enfants, avec des organisations d'ateliers de découverte, des spectacles thématiques, des après-midis jeux ainsi que des actions d'accompagnements familiales et éducatives autour du QPV de Gorge de Loup.

La MJC Duchère ainsi que le Pôle 9 pourront proposer des tickets sport et culture pour aider financièrement les familles les plus en difficulté et favoriser ainsi les pratiques sportives et culturelles de leurs enfants.

Le centre de loisirs à gestion parentale la Mare à Toto permettra quant à lui un accueil les mercredis des vacances scolaires en favorisant des activités co-construites avec les parents.

Et enfin, la Maison de l'Enfance de La Duchère pourra effectuer des actions de co-éducation et d'accompagnement à la parentalité.

Il est à noter que le PEDT est en cours de renouvellement et fera l'objet d'une démarche de bilan partagé avec l'ensemble des partenaires. Ses actions portées au titre de la programmation 2021 sont bien évidemment essentielles pour le développement de nos enfants et pour favoriser la réduction des inégalités territoriales, notamment accentuées par la crise sanitaire en cours.

C'est pourquoi je vous propose de voter favorablement cette délibération.

**Prises de parole :**

**Gérard COLLOMB :** Nous voterons d'autant plus favorablement que pour le moment vous n'avez pas changé par rapport à ce que nous avons mis en place, donc nous trouvons ça très bien.

**Mme la Maire :** Parfait. Il y a forcément des petites évolutions dans les projets des structures.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**12 - 2153 – Programmation financière 2021 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant de 204 650 euros – Adhésion de la Ville de Lyon à l'Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône et de la Métropole**  
**Direction du Développement Territorial**

---

Rapporteure : Sylvie FRÉNILLOT

**Sylvie FRÉNILLOT** : Chèr.e.s collègues, chèr.e.s habitant.e.s,

Je vais vous présenter la délibération 2153. Cette délibération a pour objet la santé des Lyonnaises et des Lyonnais qui est l'une des priorités de notre municipalité qui a fait le choix de privilégier une politique de solidarité envers les plus vulnérables.

Cette politique de solidarité s'inscrit dans les objectifs généraux du Contrat local de santé de Lyon et du volet santé du contrat ville 2015-2022 avec pour enjeu principal la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé et plus précisément pour les quartiers prioritaires au titre de la Politique de la ville. La Ville de Lyon poursuit ainsi sa politique de santé en relation avec les orientations du projet régional de santé 2018-2028 de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes, notamment dans ces quartiers et en direction des personnes en situation de précarité.

Les enjeux et priorités d'actions des politiques publiques sont ainsi définis dans la convention territoriale de Lyon qui formalise l'engagement de l'État, la région Auvergne Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, l'Agence Régionale de Santé et les autres partenaires de la Politique de la ville.

L'accès aux droits de santé et aux soins, la promotion de la santé, l'offre de soins de proximité et le renforcement des démarches participatives sont les grandes orientations privilégiées pour la thématique santé en fonction des besoins repérés dans les quartiers et autour d'objectifs partagés dans lesquels s'inscrivent également les projets des acteurs associatifs locaux.

C'est dans une dimension partenariale que se poursuit aussi la démarche des ateliers santé ville, avec les habitants et les acteurs professionnels et bénévoles de la santé au sens large. Ce travail de proximité est conduit par les coordinatrices de santé et les coordinatrices des centres locaux de santé mentale dans les quartiers prioritaires. Les ateliers santé ville permettent de réaliser des actions concertées dans le domaine de la santé et de favoriser la mobilisation et la participation citoyenne.

Ainsi, les actions pour 2021 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon ont été retenues en fonction de leur pertinence et de leur adéquation avec les projets de quartier. Elles se déclinent autour de 3 grands axes : le bien-être et la promotion de la santé, l'accès et la continuité de soins et l'offre des soins de proximité.

Pour mener à bien ces actions la Ville de Lyon propose l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant de 204 650 euros. Cette somme sera répartie de la manière suivante : 54 650 euros par l'axe bien-être et promotion de la santé, 107 000 euros pour l'accès et continuité des soins et 42 000 euros pour l'offre de soins de proximité. A noter tout de même que

180 250 euros seront versés au titre de la délégation santé, 24 500 euros au titre de la délégation Politique de la ville.

Certaines de ces actions concernent plus particulièrement le 9<sup>e</sup> arrondissement, et d'autres seront déployées sur l'ensemble des arrondissements de Lyon. Si ces dispositions accueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de soutenir ces actions, en répondant favorablement aux demandes de subventions correspondantes. Mais cette délibération propose également que la Ville de Lyon adhère à l'Association Départementale d'Éducation pour la Santé, l'ADES du Rhône et la Métropole de Lyon. Cette association a pour mission de rassembler, coordonner et conduire des actions d'éducation, de prévention et de promotion de la santé. Elle a également pour objectif de renforcer les compétences des différents acteurs des secteurs de la santé, du social et de l'éducation, souhaitant mettre en place des actions en proposant des formations, un accompagnement méthodologique et des outils innovants. L'ADES du Rhône est reconnue et soutenue depuis de nombreuses années. Il est à noter que le montant de la cotisation pour 2021 s'élève à 150 euros.

Je vous propose Mesdames et Messieurs, d'émettre un avis favorable à cette délibération.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**13 - 2271 – Lancement de l'opération n° 60SEENF relative aux subventions d'investissement à allouer aux associations gestionnaires de structures petite enfance pour du mobilier et des travaux – PPI petite enfance et affectation d'une partie de l'AP n° 2021 – 3, programme 00002- Direction de l'Enfance**

---

Rapporteur : Antoine JOBERT

**Antoine JOBERT :** J'ai la présentation de l'ouverture d'une ligne de crédit dans le cadre de la PPI, résolument ambitieuse en matière de Petite enfance. On vous propose de voter favorablement l'ouverture d'une ligne de crédit pour du mobilier et des travaux réalisés dans des crèches associatives, que nous comptons nombreuses à l'échelle de la Ville de Lyon et de l'arrondissement.

C'est une enveloppe de 600 000 euros à l'échelle du mandat, 100 000 euros par an.

Je vous propose de voter favorablement à cette délibération.

**Prise de parole :**

**Mme la Maire :** Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame REYNAUD ?

**Blandine REYNAUD :** Je ne peux effectivement que me féliciter de la remarque qui a été faite sur le nombre important de crèches notamment associatives dans l'arrondissement. Nous avons l'opportunité d'en avoir beaucoup dont une toute neuve dans le quartier de l'Industrie, en attendant les prochaines. La plupart d'entre elles sont dans des locaux qui appartiennent à la Ville de Lyon. Pour certaines, elles n'ont pas juste quelques mois comme celle de l'Industrie, elles sont parfois plus anciennes comme la suivante que nous verrons dans une autre délibération. Il est parfois nécessaire de faire plus de travaux et de mise aux normes. C'est donc une bonne chose de pouvoir les accompagner. Je vous remercie.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**14 - 2268 – Adoption et renouvellement de conventions-cadre, de convention d'occupation temporaire au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite enfance – Approbation des conventions - Direction de l'Enfance**

---

Rapporteur : Antoine JOBERT

**Antoine JOBERT** : Je vais encore beaucoup parler pendant ce conseil. Je suis très content de vous présenter cette délibération. Elle est d'ordre purement administratif puisqu'il s'agit du renouvellement de la convention-cadre qui lie la Ville de Lyon à l'association ODYNEO qui gère entre autres la crèche du 9<sup>e</sup> arrondissement Le jardin des enfants qui est sur le Château. Je me permets de profiter de cette délibération pour mettre en lumière un établissement franchement incroyable, bluffant et c'est un plaisir en tant qu'élu de pouvoir aller visiter et compter sur des acteurs de terrain qui aujourd'hui font vivre des projets comme celui-là.

Pour la situer, c'est une crèche qui accueille aujourd'hui 24 berceaux dont 6 réservés à des enfants en situation de handicap. C'est une offre qui est très rare, c'est très compliqué pour des parents qui ont des enfants en situation de handicap de trouver une offre de garde. On le fait avec une équipe motivée, extrêmement professionnelle. Je tiens à saluer leur décision de rester ouvert pour proposer une continuité d'offres de soins et de garde pour leurs enfants pendant la crise du Covid qui nous a touché pendant le mois d'avril.

Au-delà d'avoir cette vertu d'accueillir des enfants en situation de handicap, avec des profils souvent assez compliqués et exigeants pour les professionnels, c'est une crèche qui est résolument tournée vers l'avenir puisqu'ils ont également un projet de développement durable et de transition écologique qui est total et doit être inspirant pour nous tous. Ils vont travailler sur le bâti, sur les pratiques professionnelles pour faire rentrer leur crèche dans la transition.

Vraiment, une délibération très administrative pour un bel établissement qui mérite qu'on s'y intéresse toutes et tous. Je vous propose d'adopter cette délibération.

**Prise de parole :**

**Mme la Maire** : Je vous remercie. Madame REYNAUD ?

**Blandine REYNAUD** : Je voudrais dire que je suis contente de cette délibération également. J'avais eu l'occasion de rencontrer votre Adjoint à la Petite enfance et nous avons parlé ensemble de cette crèche. Je lui avais indiqué que je trouvais que c'était une crèche exceptionnelle. Elle est effectivement en capacité d'accueillir des enfants en situation de handicap lourd, ce qui n'est pas le cas souvent des crèches puisqu'il faut des moyens adaptés et des professionnels suffisamment formés pour cela. Et malheureusement, comme elle est un peu excentrée par rapport au reste de l'arrondissement, les parents ne vont pas forcément dans cette crèche pour mettre leurs enfants. Ils n'ont pas tous connaissance de l'existence d'une telle crèche.

Quand je l'avais visitée, bien que d'une capacité d'accueil d'un certain nombre d'enfants, le nombre d'enfants en situation de handicap n'était pas atteint dans cet établissement. Par méconnaissance, on ne communique pas assez sur les possibilités qu'offre cette crèche. Je pense que c'est bien d'avoir cette délibération pour en parler et le redire. Je vous remercie.

**Mme la Maire :** Très bien. J'espère que le conseil d'arrondissement est visionné par un grand nombre d'entre nous. Cette crèche mérite effectivement d'être plus connue. Je vais également abonder d'en ce sens. J'ai aussi eu la chance de la visiter et de parler avec des parents d'enfants qui ne sont pas en situation de handicap et qui voyaient d'un très bon œil le partage et les échanges entre leurs enfants et les enfants en situation de handicap. L'échange était riche et intéressant.

**Blandine REYNAUD :** Vous avez parfaitement raison. Les enfants n'ont pas de préjugés, ils ont un regard complètement différent sur les enfants différents, justement. Ils ne voient pas les mêmes choses. C'est très beau, et pour les enfants différents et pour ceux-là, parce que tout est fait au naturel. Ils ne se posent pas de questions et ne voient pas de différence.

**Mme la Maire :** Tout à fait, le poids du social n'est pas encore sur leurs épaules.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**15 - 2147 – Programmation financière 2021 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 200 000 euros - Direction du Développement Territorial**

---

Rapporteur : Antoine JOBERT

**Antoine JOBERT :** Nous passons à une délibération de programmation financière annuelle dans le cadre de la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance signée en 2014 par la Préfecture, l'Éducation nationale, le Parquet, la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et je m'excuse si j'en oublie.

Chaque année, la Ville de Lyon accorde des financements à des acteurs qui travaillent pour répondre aux objectifs de cette stratégie, objectifs que je vais me permettre de citer : le traitement des problématiques de tranquillité publique et d'insécurité, la prévention sociale en direction des jeunes exposés à des phénomènes de délinquance, la prévention de la récidive, la prise en charge et l'accompagnement des publics en difficulté et vulnérables.

Cette stratégie territoriale a été signée sous le précédent mandat, elle arrive à sa fin lorsque nous aurons signé une nouvelle stratégie en cours d'élaboration. Aujourd'hui, néanmoins, on accorde ces financements et on les augmente, puisqu'on passe d'un total global annuel de 179 000 euros à l'échelle de la Ville de Lyon à 200 000 euros donc une augmentation sensible d'une dizaine de pourcents que nous souhaitons souligner.

C'est la preuve d'un engagement résolu et important de la nouvelle majorité à essayer de travailler sur ces nouvelles problématiques de sécurité et de prévention de la délinquance en ayant une approche équilibrée, en augmentant nos moyens de la prévention et de sécurité avec notre Police municipale.

Pas d'éléments particuliers si ce n'est soutenir et mettre en avant les nouvelles actions qui seront financées que sont la médiation nocturne avec l'ALTM dès le mois de juin dans les lieux phares de la vie nocturne, dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissement et puis un travail qui va être initié et renforcé autour du rapprochement police population qui sera porté par un acteur culturel du 9<sup>e</sup> arrondissement, à savoir le Lien Théâtre.

Je vous propose d'adopter cette délibération. Je vous remercie.

### Prise de paroles :

**Mme la Maire :** Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Monsieur COLLOMB ?

**Gérard COLLOMB :** Je voudrais simplement faire remarquer que nous sommes dans une situation extrêmement difficile, quand je dis « nous », c'est notre pays, en matière de sécurité. Les événements de ces derniers mois nous ont montré combien la paix et la tranquillité publique étaient aujourd'hui remises en cause. J'avais été un de ceux qui avaient soutenu de manière extrêmement forte l'ALTM de manière à pouvoir avoir cette force d'interposition, de médiation par rapport aux différentes populations, en particulier, aux jeunes. Être en même temps sur la prévention et être sur la répression, ne pas laisser s'enkyster dans l'esprit d'un certain nombre de jeunes que la police est l'ennemie, que le trafic de drogues est quelque chose de totalement normal. C'est là la voie de l'avenir, c'est quelque chose d'extrêmement important, nous sommes à mon avis sur une ligne de crête, et nous risquons hélas, si nous ne faisons pas tous ensemble un certain nombre d'efforts, de tomber du mauvais côté.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**16 - 2145 – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation initiale 2021 pour un montant total de 40 800 euros - Direction du Développement Territorial**

---

Rapporteur : Antoine JOBERT

**Antoine JOBERT :** On va procéder à l'adoption d'une délibération qui permet à la Ville de Lyon de distribuer des financements que nous instruisons pour le compte de l'État dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances. C'est un dispositif qui vise à financer des actions d'animation des quartiers Politique de la ville pour les 11-18 ans pendant les vacances. L'idée est d'avoir un certain nombre d'animations type camp de vacances, animations culturelles, sportives, sociales, de quartier. Dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, on aura par exemple un séjour organisé par le centre social de la Sauvegarde, ou l'apprentissage de la réalisation d'un film porté par la Ciné Fabrik.

Au-delà de ça, l'idée portée par l'État et sur laquelle nous nous engageons, nous, Ville de Lyon, est de lutter contre le désœuvrement des jeunes pendant les vacances, c'est un vrai sujet. Essayer que tout le monde profite de ses vacances scolaires de manière tranquille en s'ouvrant à d'autres horizons.

À l'échelle du 9<sup>e</sup> arrondissement, c'est 15 661 euros qui vont être attribués dans le cadre de ce dispositif. C'est une enveloppe partagée entre le Pôle 9, les centres sociaux Champvert, Plateau, Sauvegarde, le Ciné-Duchère et Tous à la musique.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**17 - 1940 – Dispositif de propreté du quartier de la Duchère à Lyon 9<sup>e</sup> par la Métropole de Lyon – Convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon – Approbation et autorisation de signature - Direction des Espaces Verts**

---

Rapporteur : Antoine JOBERT

**Antoine JOBERT** : Depuis 2004, la Métropole de Lyon est l'unique responsable du nettoyage sur le plateau de La Duchère. La Ville lui transfère les espaces qui sont normalement dans ses compétences, à sa charge, notamment les espaces verts. La délibération vient proposer l'adoption d'une nouvelle convention de partage de ces compétences entre les deux collectivités, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, avec l'idée d'avoir un opérateur unique : la Métropole sur tout le plateau de La Duchère pour permettre un nettoyage plus efficace, identifié par un seul acteur.

La Métropole assurera les missions qui relèvent de la compétence de Lyon, à savoir : le nettoyage des aires de jeux, des espaces verts et de divers aménagements ou zones spécifiques, ainsi que du mobilier urbain.

La Ville de Lyon conserve quand même l'entretien des équipements nécessitant une technicité particulière, la gestion horticole des espaces verts et l'enlèvement des tags, fiches et affichettes sur les parties verticales.

Cette convention va nous lier à la Métropole 4 ans pour un total de 639 072 euros.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

**Prises de parole :**

**Gérard COLLOMB** : Il faut que vous fassiez remonter à la Métropole puisqu'elle est souvent compétente sur ce genre de problème, que les Lyonnais, de manière assez générale, trouvent que la propreté en ville est en train de se dégrader et que notre ville n'est plus ce qu'elle était il y a quelques années. Il y avait des fiches de satisfaction, du temps où l'on avait des touristes, qui montraient qu'ils trouvaient que la Ville de Lyon était plutôt une ville propre et bien entretenue. Je crois qu'aujourd'hui ce n'est plus le cas.

Monsieur l'Adjoint parlait des tags, vous êtes bien placé dans votre majorité très plurielle et large pour aller directement vers leurs producteurs et faire en sorte qu'on n'ait pas besoin d'effacer les tags. Il y a quelques quartiers, c'est mon expérience qui parle, où à peine effacé, le tag est immédiatement remis, y compris sur les fresques qui ont pu être réalisées. Il faudrait expliquer la différence entre le street art et le gribouillis. Un effort de pédagogie encore.

**Mme la Maire :** Pour ça Monsieur COLLOMB, on compte sur vous, pour aller en parler à toutes les Lyonnaises et les Lyonnais.

**Gérard COLLOMB :** Je suis interdit de séjour par un certain nombre de vos amis. Si je monte sur les pentes, je ne suis pas sûr de revenir vivant, donc vous qui êtes plus diplomate que moi, vous pouvez leur parler avec les mots que vous aurez choisis.

**Mme la Maire :** C'est l'effort de tout un chacun, les incivilités sont subies par toutes les Lyonnaises et Lyonnais. Jeter des débris dans une poubelle ou faire des gribouillis sur les murs, on en appelle à la responsabilité de chacun. Monsieur JOBERT, vous avez quelque chose à ajouter.

**Antoine JOBERT :** Il ne faut pas dès aujourd'hui nous faire un procès en incompétence sur l'état d'entretien de la ville, on a pris la municipalité et la Métropole il y a neuf mois. On est résolument déterminés à ce que la propreté soit respectée dans la Ville de Lyon et à l'échelle de la Métropole. On accueille toutes les bonnes volontés, tous les signalements en mairie d'arrondissement pour s'en faire l'écho auprès de la Métropole, on sera les porte-paroles exigeants des réclamations des habitants sur ce sujet-là. Si Monsieur COLLOMB vous constatez des tags, des dépôts d'ordures, n'hésitez pas à nous en faire part, on les relaira avec grand plaisir.

**Gérard COLLOMB :** Ce sont plutôt les endroits où je n'en verrai pas que je vous signalerai.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**18 - 2336 – Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social – Lancement de l'opération n° 60059013 « Production du logement social 2021-2026 » - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 – Autorisation de signature de conventions – Direction de l'Aménagement Urbain**

---

Rapporteuse : Malika BONNOT

**Malika BONNOT :** Madame la Maire, Chèr.e.s collègues, Mesdames, Messieurs,

Cette délibération porte sur l'autorisation pour le Maire de Lyon à signer les conventions d'attribution de subventions pour la production de logements sociaux.

En effet, dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en faveur de l'habitat, des participations financières sont accordées aux organismes HLM et associations habilitées, permettant ainsi le développement de nouvelles opérations de logements sociaux.

Ces aides sont octroyées au titre d'une participation à l'équilibre d'opération, et sont assorties de réservations de logements au profit de la Ville de Lyon.

Ces nouvelles subventions, objets de cette délibération, portent sur plusieurs opérations sur l'ensemble de la Ville de Lyon pour un montant total de :

- 1 613 095 €

Pour notre arrondissement, les subventions seront accordées à

- Habitat et Humanisme pour 2 logements en PLAI pour un montant 22 000 €, opération située rue Michel Berthet.
- Immobilière Rhône-Alpes, pour 2 subventions :
- 1<sup>ère</sup> concerne 7 logements en PLUS et 4 en PLAI pour un montant de 20 500 €, opération située Grande rue de Vaise,
- La 2<sup>ème</sup> : 5 logements en PLUS et 3 en PLAI pour un montant de 51 656 €, opération située avenue Sidoine Apollinaire.

Je vous propose un avis favorable à cette délibération. Je vous en remercie.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**19 - 2335 – Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social – Adaptation de l'opération n° 60059013 « Production du logement social 2021-2026 » - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 – Autorisation de signature de conventions avec la SACVL - Direction de l'Aménagement Urbain**

---

Rapporteuse : Malika BONNOT

**Malika BONNOT** : Madame la Maire, Chèr.e.s collègues, Mesdames, Messieurs,

Cette délibération porte sur l'autorisation pour le Maire de Lyon à signer les conventions d'attribution de subventions en faveur de la SACVL pour la production de logements sociaux.

Comme précédemment, dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en faveur de l'habitat, des participations financières sont accordées aux organismes HLM et associations habilitées, permettant ainsi le développement de nouvelles opérations de logements sociaux.

Ces aides sont octroyées au titre d'une participation à l'équilibre d'opération, et sont assorties de réservations de logements au profit de la Ville de Lyon.

Ces nouvelles subventions, objets de cette délibération, portent sur plusieurs opérations en plusieurs arrondissements de la Ville de Lyon pour un montant total de 187 453 €, dont 9 259 € pour le financement de 4 logements en PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) rue Pierre Baizet, en construction neuve.

Je vous propose un avis favorable à cette délibération. Je vous en remercie.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité : sans participation de Pauline BRUVIER HAMM, Adrien DRIOLI et Emmanuel GIRAUD sortis durant le vote.*

---

**20 - 2323 – Modification de la délibération n°2021/508 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 5 335 000,00 euros destiné à financer une opération de construction d'une résidence étudiante de 64 logements situés 78-80, rue Marietton à Lyon 9e - Direction des Finances**

---

Rapporteure : Malika BONNOT

**Malika BONNOT** : Madame la Maire, Chèr.e.s collègues, Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil d'arrondissement du 18 janvier 2021, nous avons approuvé à l'unanimité que la Ville de Lyon accorde à la SACVL une garantie à hauteur de 100 %, pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 5 335 000 € destiné à l'opération de construction d'une résidence étudiante, située 78 rue Marietton à Lyon 9<sup>e</sup> arrondissement.

Cette délibération nous revient aujourd'hui car la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes est venue préciser que ce prêt sera cédé au Crédit Foncier suite à la signature du contrat.

Cette modification ne réinterroge pas la volonté de la Ville de Lyon d'apporter cette garantie d'emprunt mais il convient de modifier la délibération pour préciser le maintien de la garantie dans le cadre de la cession de créance à intervenir entre la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes et le Crédit Foncier.

Je vous propose un avis favorable à cette délibération. Je vous en remercie.

#### Prises de parole :

**Mme la Maire** : Monsieur OTTAVIANI, vous souhaitez prendre la parole.

**Jean-Pierre OTTAVIANI** : Madame la Maire, chers collègues, chers Lyonnais, je voulais préciser que je vais voter sur l'aspect purement administratif. La remarque que j'avais faite lors du Conseil d'arrondissement est toujours maintenue. On change de banquier, maintenant le Crédit foncier, c'est un acte administratif. Je le vote sans faire la moindre remarque contrairement à la précédente fois.

**Mme la Maire** : Très bien, je me rappelle de cette intervention. Merci de cette précision.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité : sans participation de Pauline BRUVIER HAMM, Adrien DRIOLI et Emmanuel GIRAUD sortis durant le vote.*

---

**21 - 2156 – Programmation financière 2021 au titre du volet culture de la politique de la ville – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 364 600 euros - Direction du Développement Territorial**

---

Rapporteure : Lisa MAMBRÉ

**Lisa MAMBRÉ** : Chèr.e.s collègues, citoyennes et citoyens du 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon,  
Cette délibération porte sur la programmation culturelle Politique de la ville 2021. Comme vous le savez, cette programmation s'inscrit dans le cadre du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise qui fixe les orientations politiques et stratégiques de l'agglomération pour la réduction des inégalités territoriales et définit donc la nouvelle géographie prioritaire.

Le développement culturel trouve sa place dans la mise en œuvre de la Politique de la ville à Lyon dont il constitue un des principaux axes d'intervention. Sa programmation 2021 du contrat de ville s'inscrit pleinement dans la reconnaissance et la protection des droits culturels tels que définis par la déclaration de Fribourg. Elle a pour objectif d'accompagner les actions et les projets entrepris dans les territoires prioritaires de Lyon, en les inscrivant dans la durée et mobiliser de nouveaux acteurs dans les démarches territoriales auprès de publics spécifiques et d'impliquer les habitants des quartiers concernés.

Pour l'année 2021, si le premier objectif est de poursuivre le soutien des produits réalisés au bénéfice de l'ensemble du quartier en politique de la ville et des quartiers Ville de Lyon, certains territoires font toutefois l'objet d'une attention particulière afin de développer davantage l'offre culturelle et artistique.

Pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit du quartier de Gorge de Loup. Nous soutenons à ce titre pour l'année plus de 50 actions sur l'ensemble du territoire lyonnais pour un total de 364 600 euros. Pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, ce sont 12 actions programmées pour l'année entre festivals, résidences artistiques et actions culturelles. Un total de 87 100 euros.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter cette délibération.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**22 - 1886 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Silk in Lyon pour l'organisation de l'événement « Silk in Lyon, Festival de la soie – Éditions 2021-2022-2023 » - Approbation d'une convention cadre - Direction des Affaires Culturelles**

---

Rapporteuse : Lisa MAMBRÉ

**Lisa MAMBRÉ** : Cette délibération concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Silk in Lyon à l'occasion de l'organisation de l'événement « Silk in Lyon, Festival de la soie » pour 2021 et les deux prochaines années.

Silk in Lyon est née en 2018 de la fusion de deux événements autour de la valorisation de la soie et de son patrimoine. L'objectif de cet événement de quatre jours est de mettre en lumière les relations indissociables tissées entre Lyon et la soie d'hier à aujourd'hui sur les plans historique, social, économique et artistique. Compte tenu de l'intérêt communal de cet événement, la Ville de Lyon désire soutenir l'action de l'association Silk in Lyon à travers une participation financière à son projet.

Je vous propose donc de voter favorablement cette délibération.

Prises de parole :

**Gérard COLLOMB** : Simplement pour dire tout l'intérêt de cette manifestation, on ne sait pas assez qu'il y a à Lyon par exemple l'usine Hermès à Pierre-Bénite et nous sommes aussi dans les métiers d'art. Pour beaucoup, la soie c'est le passé. Cela peut être, à condition d'être dans des niches et dans l'excellence, l'avenir de notre agglomération et même de notre pays. Le fait qu'aujourd'hui, de plus en plus de consommateurs, je n'ose pas employer ce terme, souhaitent de l'authentique et du produit local fait que ce type d'artisanat et pour les plus grands, d'art, est aujourd'hui quelque chose qui peut être porteur d'avenir. Il est important de pouvoir continuer et d'inscrire Lyon comme une des capitales de la soie et ne pas laisser simplement l'idée que cela se passe ailleurs.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**23 - 119 - Approbation de la charte de fonctionnement des Conseils de Quartier du 9<sup>e</sup> arrondissement  
Mairie du 9<sup>e</sup> Arrondissement**

---

Rapporteur : Bastien MUSSET

**Bastien MUSSET** : Plus que jamais notre démocratie représentative a besoin d'être consolidée par une démocratie participative dynamique et vivante, en prise avec les enjeux de la transition écologique et sociale auxquels nous sommes confrontés. A cet effet, les quatre conseils du quartier du 9<sup>e</sup> arrondissement : Vaise-Industrie-Rochecardon, Saint Rambert-l'Île Barbe, Champvert-Gorge de Loup et La Duchère sont régis par une charte de fonctionnement.

D'un travail avec les Élus référents de l'arrondissement et les Conseils de Quartier qui représentent cette démocratie de proximité, nous avons échangé et recueilli leurs remarques et contributions que nous avons évidemment prises en compte. Nous avons donc établi cette charte de réflexion commune. Cela permettra d'engager le plus rapidement possible les nouvelles élections de bureaux, en essayant de le faire en physique, selon les contraintes sanitaires.

Mesdames, Messieurs, je vous invite à voter favorablement pour cette adoption.

Prises de parole :

**Gérard COLLOMB** : Nous ne la connaissons pas donc nous vous faisons confiance.

**Mme la Maire** : Mais elle est en annexe dans les documents.

**Gérard COLLOMB** : Je ne l'ai pas vu. Vous remarquez que je prends toujours des petites notes, ancienne tendance mais quand même. Donc on va s'abstenir, on vous fait confiance pour la suite. Pour intégrer bêtement notre position dans l'animation des conseils.

**Blandine REYNAUD** : J'en profite pour rebondir. On l'a peut-être eue, j'avoue que je ne l'ai pas vue, j'ai peut être mal cherché mais je ne l'ai pas vue non plus. Madame la Maire, je souhaiterai, afin de

bien intégrer votre position dans la vie de l'arrondissement, que nous soyons invités et informés lorsqu'il y a des réunions publiques d'informations sur des projets comme l'aménagement du Pont Schuman dans l'Île-Barbe ou la piétonisation d'un bout de rue vers la Grande rue de Vaise. Ce serait bien que les Élus d'opposition que nous sommes, et nous représentons un certain nombre d'habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement qui ont voté pour nous, reçoivent l'information en amont. Je vous remercie.

**Mme la Maire :** Bien noté Madame REYNAUD. Vous êtes bien informée mais ce serait bien que nous vous informions directement. Je l'entends et nous allons corriger cela.

**Blandine REYNAUD :** Je vais voir ce qui se passe sur les différents sites de la mairie, c'est un peu dommage, je ne l'ai appris qu'un ou deux jours avant, ce n'est pas forcément pratique. Pour s'organiser en amont ce serait quand même mieux.

**Mme la Maire :** On ne fait pas de cachotteries, c'est bien sur les sites mais vous prévenir de ces réunions publiques est tout à fait envisageable.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

*3 abstentions : Gérard COLLOMB, Blandine REYNAUD et Alain GIORDANO.*

---

**24 - 1935 – Attribution d'une subvention d'investissement à la SAHLMAS pour la rénovation des Ehpad Balcons de l'Île Barbe et Étoile du Jour – Lancement des opérations n° 09106001 « Ehpad Balcons de l'Île Barbe - Rénovation » et n° 05170001 « EHPAD Étoile du Jour – Rénovation » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20001- CCAS Action Sociale**

---

Rapporteure : Amaïa SAINZ-RUIZ

**Amaïa SAINZ-RUIZ :** Madame la Maire, chère.e.s collègues, chère.e.s habitant.e.s du 9<sup>e</sup> arrondissement, Je vous présente ce soir la délibération n° 2021/584, nous allons ici étudier plus particulièrement ce qui concerne notre arrondissement : il s'agit de la Poursuite, l'extension et la rénovation de l'Ehpad Balcons de l'Île-Barbe.

Les 25 et 26 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dans lequel est inscrit la « Poursuite extension et rénovation de l'Ehpad Balcons de l'Île-Barbe » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon.

Ces structures vont être rénovées et agrandies, l'Ehpad situé sur le 9<sup>e</sup> arrondissement qui compte aujourd'hui 73 places, comptera 90 chambres d'ici 2022. La rénovation prévoit également 1 500 m<sup>2</sup> de surfaces supplémentaires avec la création au rez-de-chaussée d'une place du village, d'une salle d'activité, le réaménagement des salles à manger, la restructuration des cuisines et la mise en place de domotique.

Les travaux d'extension sont financés via des prêts et des fonds propres de la SAHLMAS qui assure la maîtrise d'ouvrage de ces opérations immobilières.

Pour assurer une qualité de prestation équivalente entre les chambres neuves et les plus anciennes, la Ville et la SAHLMAS souhaitent compléter leur intervention :

- la Ville en subventionnant l'opération complémentaire aux extensions à hauteur de 1 500 000 € ;
- la SAHLMAS en consolidant sa participation sur fonds propres à hauteur de 1 128 000 € ajoutés aux 2 010 000 € déjà mobilisés.

Il s'agit dans cette deuxième phase complémentaire de profiter de la mise en chantier des étages pour réaliser une mise à niveau des chambres, salle de bains et partie commune existantes en les rénovant afin de pouvoir accueillir tous les résidents sans faire de différences. Qu'ils vivent dans la partie ancienne ou dans la partie neuve du bâtiment, nos séniors vivront dans un cadre rénové.

Aussi, pour financer ces travaux, la SAHLMAS sollicite auprès de la Ville de Lyon l'attribution d'une subvention d'investissement global de 1 500 000 €, dont 900 000 € pour l'Ehpad les Balcons de l'Île-Barbe.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, je vous propose d'émettre un avis favorable à ces délibérations. Je vous en remercie.

#### Prise de parole :

**Mme la Maire :** Merci. Oui, Madame REYNAUD...

**Blandine REYNAUD :** Nous allons voter évidemment favorablement cette délibération. Nous nous félicitons puisque c'est un projet que nous avons lancé et dans le mandat précédent nous avons fait énormément d'animations dans les établissements recevant des personnes âgées de la Ville de Lyon. C'est un besoin, nous sommes tous vieillissant, nous serons peut-être un jour nous-mêmes dans ces maisons, donc c'est avec plaisir que nous voulons les améliorer et que nous avons déjà fait tout ce qu'il fallait en la matière depuis un certain temps.

**Gérard COLLOMB :** Et il y en a même qui voudraient nous y mettre dès aujourd'hui.

**Mme la Maire :** Ah bon Monsieur COLLOMB. Mais il y a des listes d'attente, méfiez-vous.

**Gérard COLLOMB :** Mais je connais des Maires d'arrondissement, j'intriguerai auprès d'elles.

**Mme la Maire :** Je tiens à préciser que ni Malika BONNOT, ni François GENOUVRIER, membre du conseil d'administration de la SAHLMAS, ne prennent part au vote.

**Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.**

**Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité : sans participation de François GENOUVRIER et Malika BONNOT, sortis durant le vote.**

---

**25 - 2155 – Programmation financière 2021 au titre du développement et de l’animation des jardins citoyens et partagés – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 72 850 euros - Direction du Développement Territorial**

---

Rapporteuse : Pauline BRUVIER HAMM

**Pauline BRUVIER HAMM** : Mesdames, Messieurs, Élus, habitants et habitantes, bonsoir.

La délibération 2155 porte sur l’attribution de subventions de fonctionnement à des associations reliée à la délégation « Nature en Ville ». Sur le 9<sup>e</sup> arrondissement, les deux associations concernées sont le jardin d’Émile et le jardin partagé Champsverdoyant. Deux associations sont également subventionnées pour leur action globale sur Lyon, il s’agit de la Bergerie urbaine et le Passe-jardins.

Le montant de l’opération est de 72 850 euros pour la Ville de Lyon, dont 1 300 euros pour Lyon 9<sup>e</sup> arrondissement, et 16 000 euros pour les associations œuvrant sur l’ensemble de la ville.

Je propose d’émettre un avis favorable pour cette délibération.

*Aucune intervention n’étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l’Unanimité.*

---

**26 - 2146 – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation initiale 2021 pour un montant total de 32 237 euros - Direction du Développement Territorial**

---

Rapporteur : Antoine JOBERT

**Antoine JOBERT** : Je vais inviter tout le conseil à faire un petit retour en arrière lorsque j’ai parlé de la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance, puisque cette subvention rentre dans le cadre de cette grande stratégie. Un de ses objectifs est de lutter contre le désœuvrement et de favoriser la réinsertion des jeunes, notamment de ceux connus par les structures comme ayant des comportements délinquants. La délibération que je présente pour le compte d’Adrien DRIOLI autorise la Ville de Lyon à verser des subventions à des structures qui proposent et encadrent des chantiers. Il peut y avoir des chantiers loisirs comme c’est le cas principalement pour cette subvention, ou des chantiers éducatifs. La différence étant que les chantiers éducatifs sont encadrés par des éducateurs de prévention souvent pour des profils un peu plus compliqués ou ayant eu un passé délinquant avéré.

Pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, on a un total de 5 539 euros pour 4 chantiers de loisirs qui vont proposer principalement cet été des chantiers de remise en état des locaux des structures de la MJC Duchère, du Centre social Duchère Plateau, du Centre social de la Sauvegarde et du Pôle 9.

Dans la continuité de mes précédentes interventions, c’est un soutien plein et entier à ces dispositifs qui nous permettent de trouver des actions à notre jeunesse pendant l’été et leur donner un petit pécule pour réaliser leurs projets.

Je vous propose d’adopter cette délibération.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**27 - 2144 – Programmation financière 2021 au titre de la politique la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) – Programmation financière complémentaire 2021 au titre du Fonds Quartiers Solidaires – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant total de 328 800 euros - Direction du Développement Territorial**

---

Rapporteur : Emmanuel GIRAUD

**Emmanuel GIRAUD** : Chèr.e.s collègues, chèr.e.s habitant.e.s,

Je remercie tout d'abord mes collègues en charge de l'économie, de l'insertion, de l'éducation, à la santé, à la culture qui ont successivement apporté des éléments de subventions concernant des attributions pour des structures agissant au quotidien dans les quartiers politique de la ville, que ce soit à la Duchère, à Vaise, à Gorge de Loup ou encore au Vergoin. A mon tour d'exposer quelques subventions supplémentaires au-delà de ces dispositifs thématiques, puisque les crédits spécifiques du contrat de ville encore existant permettent de financer des actions complémentaires, d'accompagnement à la mise en œuvre de projets de territoires qui relèvent de la géographie prioritaire d'intervention de la politique de la ville. Des actions qui permettent de renforcer le lien social en luttant contre l'isolement des publics les plus fragiles, d'améliorer la vie quotidienne des habitants, dans le cadre de l'AJSUP, de valoriser les quartiers et leurs habitants à travers des projets qui contribuent à la dynamique des quartiers, et enfin de favoriser l'insertion sociale des personnes les plus fragiles et notamment les plus jeunes qui aujourd'hui sont victimes des dommages collatéraux du confinement et de la crise sanitaire.

Cette programmation qu'elle soit celle qui a été présentée par mes précédents collègues ou celle que je présente ici, a été élaborée en étroite concertation avec les structures agissant pour nos quartiers. Nous avons passé un hiver et un printemps à auditionner l'ensemble des structures agissant, ce qui nous a permis de mieux les connaître et de mieux comprendre les projets qu'elles portent. Et de mesurer également toute l'efficacité de leur investissement sur nos quartiers.

Sur le volet porté au sein de la politique de la ville, ce sont près de 80 000 euros de subventions qui sont accordés sur différents quartiers du 9<sup>e</sup> arrondissement. J'ai le plaisir de vous annoncer que différentes structures pourront en bénéficier, c'est notamment le cas de l'association Formation générique pour 20 000 euros qui porte des cours de linguistique à l'attention des habitants du quartier de La Duchère. C'est le centre social de la Sauvegarde pour 10 000 euros, l'Espace seniors Duchère pour 7 000 euros, le Comité protestant de La Duchère pour une somme totale de 19 000 euros, l'AS Duchère pour 10 500 euros, je n'en démords pas, n'en déplaise au Sporting Club de Lyon. C'est la formation AJD pour 6 000 euros, l'AFEV pour 7 000 euros. Enfin je n'oublierai pas le Pôle 9, la fusion de la MJC et du centre social du côté de Saint-Rambert pour 5 500 euros.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération. Je vous remercie.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

## **28 – Questions des Conseils de Quartier au conseil d'arrondissement**

---

**Mme la Maire :** Nous terminons cette séance par les questions des Conseils de Quartier au Conseil d'arrondissement.

Conformément à l'article 29 du règlement intérieur du conseil du 9e arrondissement, une question ou un vœu peut être présenté par les conseils de quartier, lors d'une séance du Conseil d'arrondissement. Cet article prévoit que ces questions soient présentées par les Élus référents des conseils de quartier.

Deux questions ont été transmises par les conseils de quartier de Saint-Rambert Île-Barbe et celui de Vaise-Industrie-Rochecardon.

Je laisse la parole à :

- Emmanuel GIRAUD, élu référent du Conseil de Quartier de Saint-Rambert Île-Barbe, pour la 1<sup>ère</sup> question ;
- Bastien MUSSET, en l'absence d'Adrien DRIOLI élu référent du Conseil de Quartier de Vaise-Industrie-Rochecardon, pour la 2<sup>de</sup> question.

### **1<sup>ère</sup> question : Conseil de Quartier de Saint-Rambert Île-Barbe**

« Demande de réouverture du Pont de l'Île-Barbe à la circulation automobile au moins dans un sens, mais notre rêve serait qu'il le soit à nouveau dans les 2 sens... Nous savons que c'est une grosse préoccupation des habitants de Saint-Rambert Île-Barbe, car pour aller à Caluire, nous devons faire des kilomètres en plus (entre 6 et 10 km). »

**Réponse de Quentin CARPENTIER :** Merci Emmanuel de nous avoir remonté la question, je ne pense que ma réponse apprendra beaucoup de choses, il y a eu une réunion publique organisée par la Métropole le mardi 4 mai, la semaine dernière, à ce sujet. Je vais donc profiter de cette question pour relayer les informations diffusées à ce moment-là. L'état du pont était préoccupant depuis plusieurs années, nous avons maintenant vraiment un état critique qui ne permet plus la circulation automobile de transit. Nous avons un vrai risque d'effondrement du pont assez rapide. On ne peut pas se permettre de le voir tomber : ce serait dangereux et il n'y aurait plus d'accès pour les riverains. On a tous conscience que les budgets d'investissement ne sont pas extensibles et guident des choix draconiens mais on ne peut que déplorer que les travaux de remise en état n'aient pas été effectués précédemment.

Aujourd'hui, une reconstruction complète du pont est nécessaire. Un budget de 10 millions d'euros lui est consacré. Le calendrier prévisionnel prévoit la livraison du nouveau pont pour 2027, ce qui veut dire que le pont actuel restera fermé à la circulation automobile jusqu'ici, et avec des phases de travaux où certaines travées devront être démontées. La Métropole a bien pour objectif de gagner du temps sur ce calendrier qui est très long mais elle a choisi de tenir compte de la complexité des études sur un ouvrage classé qui doit être reconstruit à l'identique et en réutilisant un maximum de pièces existantes, sur avis des architectes des Bâtiments de France.

À l'horizon de 2027, et pas avant, il faudra reposer la question des usages pour la ré-inauguration du nouveau pont identique. Ce n'est qu'à cette échéance-là qu'on pourra ré-évaluer les besoins et la capacité du pont à répondre à ces besoins. Je rappelle que cette reconstruction à l'identique exclut un élargissement du pont, il n'y aura toujours pas la possibilité pour deux véhicules de se croiser et elle ne permettra pas le passage de véhicules de fort tonnage.

### Prise de parole :

**Gérard COLLOMB** : Comme j'ai entendu que l'on commentait quelque fois les difficultés de ce pont de l'Île-Barbe, en disant que l'on avait rien fait sous la dernière mandature pour ce qui concerne le franchissement du Rhône, de la Saône et de Miribel-Jonage, je rappelle que si aujourd'hui on n'avait pas le pont Schuman, ce serait un peu compliqué de relier les deux rives. Pour construire, il a fallu passer outre un certain nombre de pétitions. En général, après, les gens trouvent plutôt pas mal mais avant ils sont contre. Il y avait eu dix ans de débat pour savoir s'il fallait le faire au nord, au sud et cætera. Nous avons tranché et nous l'avons fait.

Quant au sud de Lyon, si le tramway que vous aimez particulièrement et dont vous prolongez les lignes peut passer sur le pont Raymond Barre, c'est parce que là aussi nous avons créé un ouvrage qui était extrêmement important. Et je passe sur la passerelle en face de la Cité internationale, sur celle que nous avons réalisée sur le canal de Jonage. Il manque aujourd'hui en particulier dans l'ouest lyonnais, un certain nombre de franchissements qui doivent être faits pour par exemple poursuivre le boulevard est, sur lequel on pourrait faire un beau tramway, s'il était totalement réalisé.

Quant au diagnostic des ponts, lorsqu'il y a eu l'effondrement du pont de Gênes, vos collègues ont cela dans leurs dossiers, nous avons fait un examen de tous les franchissements dans l'ensemble de la Métropole de Lyon.

**Mme la Maire** : Merci Monsieur COLLOMB pour ces précisions qui vont au-delà de la question du Conseil de Quartier. Nous passons à la 2<sup>e</sup> question, Monsieur MUSSET va la poser.

### **2<sup>e</sup> question : Conseil de Quartier Vaise-Industrie-Rochecardon**

**Bastien MUSSET** : En l'absence d'Adrien DRIOLI qui est l'élu référent de ce Conseil de Quartier, je cite Monsieur Cédric ROUSSET, Président de ce conseil de Quartier. Celui-ci vous remercie encore de l'opportunité qui lui est offerte de poser une question lors de ce conseil d'arrondissement du 11 mai. Favorable au développement des modes doux et des transports publics pour désengorger l'arrondissement, le Conseil de Quartier a toujours eu comme préoccupation corollaire de trouver des solutions en matière de stationnement, notamment pour inciter les automobilistes à délaissé leurs voitures. Dans cette optique, il a sollicité à plusieurs reprises les exécutifs précédents pour engager une réflexion autour de l'ouverture partielle de parcs relais aux riverains dans la nuit, solution qui aurait l'avantage de ne pas nécessiter de travaux ou d'engagements financiers supplémentaires. A son grand regret, il n'a jamais obtenu de rendez-vous à ce sujet avec la Métropole et le Sytral, malgré le soutien de l'ancien Maire du 9<sup>e</sup> Arrondissement. La question que nous souhaitons poser au Conseil d'arrondissement est la suivante :

« Au regard des besoins en stationnement dans le 9<sup>e</sup> arrondissement et au regard des engagements pris pendant la campagne métropolitaine prévoyant une large concertation avec les citoyens sur les sujets qui les concernent, quand le Conseil de Quartier Vaise-Industrie-Rochecardon pourra t'il obtenir

l'organisation d'une réunion avec le Sytral, qu'il demande depuis longtemps, sur le sujet de la mutualisation des parcs-relais et leur ouverture aux habitants ? »

**Réponse de Quentin CARPENTIER :** Concernant le besoin de stationnements, une étude en cours permettra d'actualiser les données, mais les précédentes études montraient une offre supérieure aux besoins sur l'arrondissement. Cependant, l'emplacement du parking relais de la gare de Vaise ne correspond plus aux recommandations d'implantation de parkings relais majeurs, et l'objectif que nous partageons d'améliorer le confort des piétons et la végétalisation dans les rues qui entourent le pôle multimodal implique de questionner l'organisation du stationnement dans ce secteur.

L'évolution du parking relais de la gare de Vaise est ainsi un objectif que nous partageons avec le Conseil de Quartier et sur lequel nous avons déjà brièvement échangé avec eux.

A l'heure actuelle, nous avons sollicité Messieurs BAGNON et KOHLHAAS pour lancer la réflexion sur cette évolution, et nous avons reçu une réponse positive. C'est un travail qui démarre à peine, avec des questions de faisabilité technique à étudier. Les solutions les plus évidentes ne sont pas toujours les plus simples à mettre en œuvre. Nous sommes néanmoins convaincus de la nécessité d'impliquer les habitantes et habitants du quartier dans cette évolution lorsque la faisabilité sera validée, et nous porterons cette demande auprès de la Métropole et du Sytral.

J'espère que ces éléments donneront un peu de réponses aux Conseils de Quartiers même s'ils auraient préféré qu'on puisse s'engager sur un projet ferme et définitif avec une date mais cela paraît un peu compliqué.

#### Prises de parole :

**Mme la Maire :** Monsieur COLLOMB, ne nous parlez pas des parkings relais qui ne sont pas dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, s'il vous plaît.

**Gérard COLLOMB :** Non, je vous parle de celui-là mais on pourrait parler effectivement de tous les autres. Le problème est qu'on souhaite faire circuler les métros le plus tard possible jusqu'à minuit, une heure du matin et qu'ils recommencent de très bonne heure. Cela veut dire que le parking relais serait ouvert aux habitants entre une heure et cinq heures du matin, c'est pour les petits dormeurs, donc vous faites bien de ne pas vous engager tout de suite sur une réponse positive. Vous risqueriez d'être démentis par les faits.

**Quentin CARPENTIER :** D'où la nécessité d'étudier techniquement la faisabilité avant de s'engager.

**Gérard COLLOMB :** Étudions, étudions.

**Mme la Maire :** Effectivement, les choses qui paraissent les plus simples sont au final les plus compliquées à mettre en place.

**Gérard COLLOMB :** Et oui, en général, c'est ça le problème : on croit que les choses sont simples et elles sont souvent complexes. C'est là tout l'art de la gestion d'une ville.

**Mme la Maire :** Sur ces paroles, nous allons conclure ce conseil d'arrondissement.

**Clôture du conseil d'arrondissement**

Annonce de la date du prochain conseil d'arrondissement : mardi 22 juin 2021